

LISTE DES DELIBERANTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 19 Mai 2025

Nombre de membres

du Conseil : 15

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 11

Séance du 23 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le 23 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : ROBERT Alain, ROLLAND Raphaël, ANGLADE Patrick, LYOTARD Elisabeth, FERET-BOULANGER Stéphanie, REPETTI Christine, ROBERT Aurélie, RIEU Bernard, ASSENS Jean-François.

Représentés : WICKE Annie, LACAZE Olivier,

Absente : MACHELART Aglaé, FORESTIER Guillaume

Secrétaire de Séance : REPETTI Christine,

N°2025-080 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2025.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2025

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

N° 2025-081 :

Objet : Fiscalité locale 2025. Vote des Taux (Impôt Foncier).

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, au titre de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux appliqués en 2024, au titre de l'année 2025, à savoir :

➤ **Taux Foncier Bâti** : 37.76 %

➤ **Taux Foncier Non Bâti** : 54.83 %

➤ **Taux Taxe d'Habitation** : 13.92 %

AR Prefecture

043-214301541-20250523-23_05_2025-DE
Reçu le 30/05/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la reconduction des taux d'imposition de la fiscalité directe locale appliqués en 2024, au titre de 2025, comme détaillé ci-dessous :

- **Taux Foncier Bâti :** 37.76 %
- **Taux Foncier Non Bâti :** 54.83 %
- **Taux Taxe d'Habitation :** 13.92 %

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

N°2025-082 :

Objet : Dispositif de « Cession de Barnums aux communes de moins de 2000 habitants » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau dispositif est mis en place par la Région à destination des communes de moins de 2 000 habitants afin d'obtenir un barnum (de 3 m x 3 m) et ce afin de le mutualiser et de le mettre à disposition des associations locales.

Ce barnum sera cédé gratuitement par la Région. En contrepartie, la commune de PRADELLES devra s'engager à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état.

Monsieur le Maire propose aux élus de répondre à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le dispositif de cession de Barnum de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- SOLLICITE auprès de la Région, la mise à disposition d'un barnum,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		2
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Le Maire,

Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250523-23_05_2025-DE
Reçu le 30/05/2025